



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Note à la presse

### **Elaboration du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire: structure de projet**

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a été acceptée par les Vaudoises et les Vaudois le 4 septembre dernier. Afin que la LEO puisse être pleinement appliquée pour la rentrée d'août 2013, il s'agit de définir les modalités de sa mise en œuvre, traduites notamment par son règlement d'application. Afin d'établir ce règlement, une structure de projet a été définie, elle est composée d'un groupe de référence, d'un comité de pilotage et de groupes thématiques.

Le groupe de référence, présidé par Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, réunira les associations partenaires de l'école (parents, enseignants, syndicats, communes, ...) ; les initiants d' «Ecole 2010» y seront également représentés s'ils le souhaitent.

Le COPIL, présidé par M. Alain Bouquet, Directeur général de l'enseignement obligatoire, réunit des directeurs d'établissements ainsi que des représentants de la direction de l'enseignement obligatoire, du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation et du secrétariat général du DFJC. Mme Cilette Cretton, qui a été responsable de la rédaction de la loi, assurera la rédaction technique du projet de règlement d'application.

Les groupes de travail, constitués par thèmes, auront pour tâche d'approfondir la réflexion sur divers points de la mise en application de la LEO. Ils réuniront des spécialistes des sujets abordés.

Le fruit de réflexion des groupes sera ensuite rassemblé puis transcrit dans un avant-projet de règlement qui sera soumis à une large consultation, tant auprès des partenaires de l'école que des partis. Cette consultation se déroulera au printemps 2012.

L'ensemble du processus (y compris l'adoption dudit règlement par le Conseil d'Etat) devrait pouvoir être terminé d'ici juin 2012, afin de permettre l'application de la LEO pour la rentrée d'août 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 novembre 2011

**Renseignements :**

DFJC, Alain Bouquet, Directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01